

**Compte-rendu du
Conseil d'exploitation SPAC-SPANC Bastides et Vallons du Gers
du 14 avril 2025 à 16 h à Marciac
Salle de réunion de la Communauté de communes
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

Membres du Conseil d'exploitation présents : Romain Duport, Alain Bertin, Maryse Abadie, Dominique Dumont, Chantal Dubor, Pierre Barnadas, Sandie Lefetz, Jérôme Delessalle Gérard Lurin

Membres du Conseil d'exploitation excusés : Nicole Despouy, Alexandre Bajon, Gérard Castet, Hélène De Resseguiier, Cyril Cotonat, Bernard Moné, Gérard Lille,

Invité : Christian Luro

Nombre de membres du Conseil d'exploitation en exercice : 16

Nombre de membres du Conseil d'exploitation présents : 9

Nombre de voix : 8

Secrétaire de séance : Sandie Lefetz

Monsieur Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 16 h 00 en accueillant les participants. Après désignation de la secrétaire de séance et avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il engage les débats.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
1. Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 février 2025
 2. Exercice 2024 : Examen du compte Financier unique du budget SPAC et Affectation des résultats
 3. Exercice 2024 : Examen du compte Financier unique du budget SPANC et Affectation des résultats
 4. Exercice 2025 : Examen du budget primitif SPAC
 5. Exercice 2025 : Examen du budget primitif SPANC
 6. Questions diverses

1. Compte-rendu de la séance du Conseil d'exploitation du 10 février 2025

Après rappel de la mise en œuvre effective de la clé de répartition du temps de travail des agents du SPAC et du SPANC en 2014 entre les différents budgets de l'EPCI, le Conseil d'exploitation approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2025, transmis aux administrateurs avec le dossier de séance du conseil d'exploitation du 14 avril 2025.

2. Exercice 2024 : Examen du compte Financier unique du budget SPAC et Affectation des résultats

Budget annexe SPAC - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SPAC, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	1 036 644,00	Prévues	1 958 813,00
Réalisées	570 645,09	Réalisées	191 503,51
		Reste à réaliser	21 103,05
Recettes		Recettes	
Prévues	1 036 644,00	Prévues	1 958 813,00
Réalisées	636 979,37	Réalisées	230 974,33
		Reste à réaliser	0
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	66 594,98		39 470,82

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation émet à l'unanimité un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Budget annexe SPAC - Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe SPAC 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	66 594,98
Un excédent reporté de	497 211,79
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	563 806,77
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement reporté de	203 405,19
Un excédent d'investissement 2024 de	39 470,82
et un déficit des restes à réaliser de	- 21 103,05
Soit un excédent de financement de	242 876,01

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes :

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Excédent	66 594,98
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	563 806,77
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	242 876,01

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation émet, à l'unanimité, un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

3: Exercice 2024 : Examen du compte Financier unique du budget SPANC et Affectation des résultats

Budget annexe SPANC - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SPANC, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	75 103,00	Prévues	561,20
Réalisées	45 944,44	Réalisées	374,35
		Reste à réaliser	0
Recettes		Recettes	
Prévues	75 103,00	Prévues	561,20
Réalisées	60 714,55	Réalisées	0
		Reste à réaliser	0
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	14 770,11		- 374,35

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation émet à l'unanimité un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

Budget annexe SPANC - affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe SPANC 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	14 770,11
Un déficit reporté de	- 24 917,47
soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 10 147,36
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement cumulé de	561,20
Un déficit d'investissement 2024 de	- 374,35
et des restes à réaliser de	0,00
Soit un excédent de financement de	186,85

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes :

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Déficit	- 10 147,36
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00

Résultat reporté en fonctionnement (002) : Déficit	- 10 147,36
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	186,85

Après en avoir délibéré et tout en convenant qu'il convient de mener une réflexion pour que l'équilibre budgétaire qui devrait être constaté à la fin d'exercice 2025 soit pérenne, le Conseil d'exploitation émet à l'unanimité un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

4. Exercice 2025 : Examen du budget primitif SPAC

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les premiers éléments budgétaires 2025 du budget annexe SPAC,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget SPAC, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	450 911,07	70	Vente de produits finis, prestations de service	560 758,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 240,00	75	Autres produits de gestion courante	600,00
014	Atténuation de produits	54 000,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations	31 206,37
65	Autres charges de gestion courante	32 221,66		Total recettes réelles	592 564,77
66	Charges financières	51 418,89	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 573,96
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		Total recettes d'ordre	48 573,96
022	Dépenses imprévues	90 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	563 806,77
	Total dépenses réelles	858 791,62			
023	Virement à la section d'investissement	188 583,88			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	157 570,00			
	Total dépenses Opérations d'ordre	346 153,88			
	Total général	1 204 945,50		Total général	1 204 945,50

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	86 300,00	13	Subventions d'investissement reçues	303 100,79
20	Immobilisations incorporelles	184 000,00		Total recettes réelles hors opérations	303 100,79
21	Immobilisations corporelles	302 153,67	021	Virement de la section de fonctionnement	188 583,88
23	Immobilisations en cours	175 103,05	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 570,00
	Total dépenses hors opérations	747 556,72	041	Opérations patrimoniales	58 625,06
21	Immobilisations corporelles - opérations	96 000,00		Total recettes d'ordre	404 778,94

	Total dépenses opérations d'investissement	96 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	242 876,01
	Total dépenses réelles	843 556,72			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 573,96			
041	Opérations patrimoniales	58 625,06			
	Total dépenses d'ordre	107 199,02			
	Total général	950 755,74		Total général	950 755,74

A l'issue de la présentation de ces données, Monsieur Duport précise que l'année 2025 constitue une année charnière, dans le sens où les diagnostics réseaux en cours vont permettre de fournir aux élus des éléments tangibles sur lesquels fonder une programmation pluriannuels de travaux préventifs et/ou curatifs.

Il s'agira d'une base de travail éclairée, mais non contraignante, pour la prochaine mandature.

Monsieur Duport précise également qu'il conviendra de réfléchir au renouvellement du parc de véhicules. Déjà des achats sont prévus en 2025 pour parer les urgences. Ces dépenses supportées par le budget SPAC impliqueront une participation financière du budget principal, sous forme de location ; un des véhicules achetés étant en partie utilisé par les services au titre du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation émet à l'unanimité un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

5. Exercice 2025 : Examen du budget primitif SPANC

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les premiers éléments budgétaires 2025 du budget annexe SPANC,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget SPANC, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	10 087,29	70	Vente de produits finis, prestations de service	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations	4 429,00
65	Autres charges de gestion courante	2 820,00		Total recettes réelles	64 429,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
	Total dépenses réelles	53 907,29			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	374,35			
	Total dépenses d'ordre	374,35			
002	Déficit de fonctionnement reporté	10 147,36			
	Total général	64 429,00		Total général	64 429,00

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
21	Immobilisations corporelles	561,20	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	374,35
	Total dépenses réelles hors opérations	561,20		Total recettes d'ordre	374,35
			001	Excédent d'investissement reporté	186,85
	Total général	561,20		Total général	561,20

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation émet à l'unanimité un avis favorable sur les données présentées, dans l'attente de leur validation par le Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

6. Questions diverses

- **Réunion du Conseil d'exploitation de septembre** : Point à prévoir à l'ordre du jour :
 - Le devenir de la redevance SPANC
 - ECR : bilan des diagnostics réseaux

La séance est levée à 16 h 55.

Compte-rendu validé le : *24/11/2025*

Le Secrétaire de séance,

Sandie Lefetz

Le Président,

Romain Duport

